



Conseil municipal

Compte rendu sommaire

Séance du 13 avril 2022 à 20H00

L'an deux mille vingt-deux, le 13 avril,

Le Conseil municipal de la Commune de CÉZAC dûment convoqué, s'est réuni à 20H00 en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme PORTE Nicole, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Date de convocation : 8 avril 2022

Présents (20) : Mme PORTE Nicole, Maire – Mmes HOSTIER Martine, BOITARD Béatrice ; MM. MASSON Hugo, HAPPERT Éric, FOUCHÉ Laurent, Adjoints – Mmes BONARINI Sonia, CHEVRIER Cécile, LAINÉ Agnès, LAVANDIER Isabelle, LEGAI Viviane, MANCHE Fabienne, MÉTEYER Sylvie ; MM. BUSQUETS Bruno, MACARY Laurent, MAURILLE Bruno (*jusqu'à 22h25*), MEHATS Patrice, MORET Jérémy, OLIVIER Manuel, RECLUS Michaël, Conseillers municipaux.

Pouvoirs (2) : M. PETIT Christophe à Mme PORTE Nicole,
Mme MARCHAND Maïté à M. MAURILLE Bruno.

Absents excusés (2) : Mme MARCHAND Maïté ; M. PETIT Christophe.

Secrétaire de séance : Mme LEGAI Viviane.

-o-o-o-o-

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|---------------------------|
| - Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2022 | unanimité |
| - Tirage au sort des jurés d'assises pour 2023 | |
| - Budget principal – Vote du compte de gestion 2021 | unanimité |
| - Budget principal – Vote du compte administratif 2021 | unanimité |
| - Budget principal – Affectation du résultat 2021 | unanimité |
| - Vote des taux des taxes directes locales pour 2022 | unanimité |
| - Vote du budget principal pour l'exercice 2022 | unanimité |
| - Attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) | unanimité |
| - CCLNG – Rapport d'évaluation des transferts de charges 2022 | unanimité |
| - Participation financière au transport scolaire | unanimité (2 abstentions) |
| - Travaux nouvelle Mairie et parking école maternelle – Emprunt | unanimité |

DÉCISIONS DU MAIRE (art. L.2122-22 du CGCT)

Néant

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement d'un terrain multisports / city-stade à proximité de l'école maternelle prévu pour le 7 juillet 2022,
- Proposition de création d'une fresque sur le mur longeant le parking de l'école maternelle.

SÉANCE LEVÉE À 22 H 57

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Nicole PORTE

NB : Les décisions du Conseil municipal et les débats y afférents sont retranscrits sur le procès-verbal qui peut être consulté par toute personne physique ou morale après son adoption en séance ultérieure (art. L.2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales).